

DÉCISION ILR/E17/30 DU 22 MAI 2017

**PORTANT DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ENOVOS LUXEMBOURG S.A. COMME FOURNISSEUR
DU DERNIER RECOURS**

SECTEUR ÉLECTRICITÉ

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu l'article 3 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité ;

Vu l'article 1^{er} du règlement modifié E07/09/ILR du 12 décembre 2007 portant désignation du fournisseur du dernier recours ;

Décide :

Art. 1^{er}. L'Institut désigne la société anonyme ENOVOS Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard, et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 44.683, comme fournisseur du dernier recours pour la zone de réglage constituée par le réseau de transport et l'ensemble des réseaux de distribution y raccordés pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juin 2017.

Art. 2. La présente décision sera notifiée à la société anonyme ENOVOS Luxembourg S.A. et publiée sur le site internet de l'Institut.

Pour l'Institut Luxembourgeois de Régulation

La Direction

(s.) Michèle Bram
Directrice adjointe

(s.) Camille Hierzig
Directeur adjoint

(s.) Luc Tapella
Directeur